

Le suivi sanitaire de la faune sauvage du Puy-de-Dôme

Un travail DDPP, LVB 63, GDS et Fédération Départementale des Chasseurs

Surveillance active de la faune sauvage

Une convention de partenariat a été signée le 4 septembre 2013 entre le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Puy-de-Dôme pour contribuer à une meilleure veille de la situation sanitaire en matière de maladies situées à l'interface entre les animaux de rente et la faune sauvage.

Le groupe de travail est composé de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP 63), du GDS 63, de la FDC 63 et du Laboratoire Vétérinaire et Biologique (LVB 63).

Objectifs

Grâce à des mesures sanitaires strictes ayant amené la plupart des maladies du bétail à un niveau de prévalence extrêmement faible, la France jouit d'un label « officiellement indemne » pour certaines maladies (brucellose, tuberculose...) garantissant le libre échange commercial. On conçoit alors, que dans un contexte difficile pour l'agriculture en général et pour l'élevage en particulier, la présence à proximité du bétail domestique d'une faune sauvage non contrôlée et en forte densité puisse provoquer des inquiétudes.

Chacun a pu mesurer les effets dévastateurs de la tuberculose en forêt de Brotonne où les cerfs (et les sangliers), contaminés à l'origine par des bovins, ont constitué progressivement un réservoir suffisamment important pour que les autorités préfectorales décrètent l'éradication de l'espèce cerf sur la totalité du massif. A une moindre échelle, dans quelques départements, une recrudescence de cas de tuberculose bovine a entraîné l'abattage de troupeaux entiers de bovins. Dans ces derniers cas, en raison d'une pléthore d'effectifs, il a été souhaité une forte réduction des populations de sangliers bien que ces derniers ne constituent qu'un

réservoir de type secondaire mais jugé malgré tout « potentiellement dangereux ».

Pour d'autres maladies des plans de maîtrises individuels ou collectifs sont mis en place par les éleveurs (Certification IBR – Plan de lutte contre la BVD...). La stratégie et le succès de ces plans de lutte contraignants dépendent aussi du rôle joué par la faune sauvage. Il est donc primordial de connaître si des maladies ainsi contrôlées sont présentes dans la faune sauvage afin d'adapter les plans de lutte pour tenir compte d'éventuels échanges inévitables entre la faune sauvage et les animaux domestiques.

Dans ces conditions, la faune sauvage peut rapidement devenir le bouc émissaire idéal et dans le contexte de morosité que nous traversons, cristalliser les inquiétudes, voire les ressentiments. Aussi, est-t-il paru opportun à la Fédération Départementale des Chasseurs et au Groupement de Défense Sanitaire du Puy-de Dôme de s'inscrire dans une démarche de surveillance régulière de la grande faune de notre département afin de confirmer ou d'infirmer les craintes, et dans ce dernier cas, de pouvoir balayer quelques idées reçues, de revenir aux fondamentaux du sanitaire et d'apaiser les tensions.

Par ailleurs, la présence de réservoirs sauvages d'agents pathogènes infectieux peut constituer dans certains cas un risque sanitaire pour l'homme.

Enfin, il est également important de s'intéresser aux maladies de la faune sauvage en tant que telles. En effet, la faune sauvage fait partie de notre patrimoine commun que nous nous devons de protéger.

Éleveurs et chasseurs, partenaires naturels du milieu rural, partagent un intérêt commun : celui de maintenir et de développer la qualité sanitaire, à la fois des animaux de rente et du gibier sauvage.

Protocole et réalisation pratique

Tâches	FDC	GDS	LVB	Chasseurs
Fourniture du matériel de prélèvement aux sociétés de chasse	X		→ FDC	
Information des chasseurs chargés des prélèvements et mise en place des équipes selon les zones géographiques	X	X		
Réalisation des prélèvements				X
Acheminement des prélèvements	X			
Analyses et stockage			X LVB 63 (ruminants) LDAR 15 (sangliers)	
Financement des frais d'analyses		X		
Article annuel diffusé aux chasseurs et aux éleveurs	X	X		

Résultats 2014/2015 Chevreuil IBR et BVD (Sérologie)

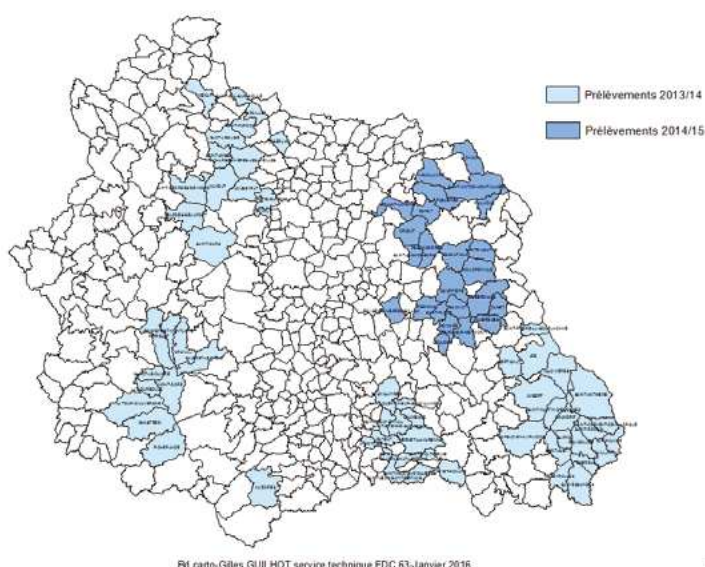
Sociétés de chasses participantes	24 sur 27 = 89 %
Echantillons reçus	115 sur 162 prévus = 71 %
Echantillons analysés	112 (97 % exploitables)
Résultats	IBR : TOUS NEGATIFS / BVD : TOUS NEGATIFS

Historique du suivi sanitaire de la faune sauvage dans le Puy-de-Dôme

Espèces	Pathologie recherchée	2013-2014		2014-2015	
		Nombre	Résultat	Nombre	Résultat
Chevreuil	IBR	76	Négatif	112	Négatif
	BVD	76	Négatif	112	Négatif
Cerf	BVD	58	Négatif		
Mouflon	Border Disease	19	Négatif		
Sanglier	Brucellose porcine	82	9 % Positif		
	Aujeszky	110	Négatif		
	SDRP	110	Négatif		
	Trichine	53	Négatif	32	Négatif

Ces résultats sont très encourageants et démontrent que les cervidés et les mouflons ne représentent pas une source importante de contamination des ruminants domestiques en matière d'IBR, BVD et Border Disease. Ils permettent de recentrer le discours sanitaire sur les fondamentaux en terme de contamination que sont les introductions d'animaux porteurs ainsi que le risque de voisinage, et d'insister en particulier sur toute l'importance des **mesures de prévention lors des introductions : analyses et isolement jusqu'au résultat.**

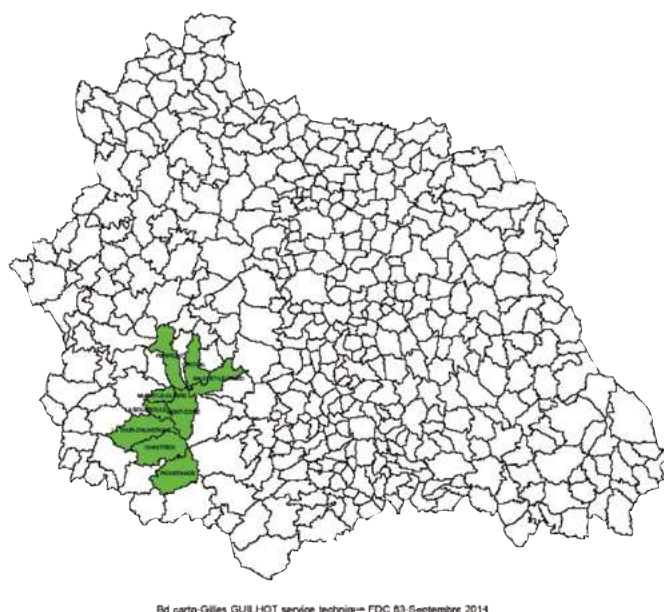
Prélèvements de chevreuils (IBR-BVD) - Communes concernées



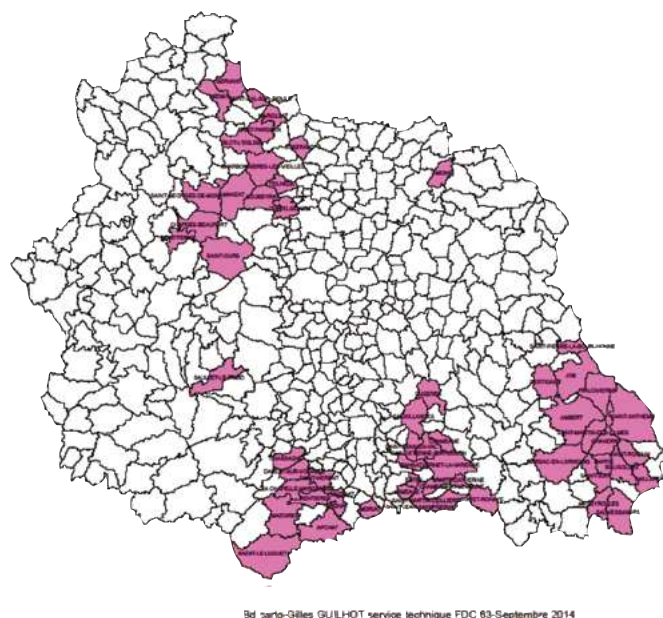
Prélèvements de cerfs (BVD) - Communes concernées



Prélèvements de mouflons (BD) - Communes concernées



Prélèvements de sangliers (Aujeszky -SDRP - Brucellose porcine) - Communes concernées



Recherche 2015-2016 en cours : Border disease sur les mouflons pour consolider le résultat négatif 2013-2014

Réseau SYLVATUB

La France est officiellement indemne de tuberculose bovine depuis 2001. Néanmoins, l'infection par *Mycobacterium bovis* subsiste avec une faible prévalence et de façon très localisée sur le territoire national. A proximité de certains de ces foyers bovins, des animaux sauvages infestés ont été détectés. Bien que d'origine domestique, la contamination des espèces sauvages laisse toujours craindre la création de réservoirs compliquant les mesures d'éradication.

Dans ce contexte, la DGAL a défini en septembre 2011 un dispositif national de surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage, nommé SYLVATUB.

Le réseau, piloté par les Directions Départementales en charge de la Protection des Populations, réunit à la fois les acteurs du monde de la chasse et ceux du monde agricole.

SYLVATUB a pour objectif de détecter une éventuelle présence de *M. bovis* chez des animaux sauvages, à la fois dans des zones considérées à risques, compte tenu du contexte épidémiologique en élevage bovin, mais aussi dans les zones présumées indemnes (dont le Puy-de-Dôme), d'en estimer la prévalence et de suivre son évolution dans les zones où sa présence dans la faune sauvage est avérée.

Il existe **3 niveaux de surveillance** pouvant être mis en

oeuvre dans un département en fonction du niveau de risque existant : faible, intermédiaire ou élevé. La détermination du niveau de surveillance d'un département repose sur la présence locale de foyers bovins, la dynamique de l'infection chez les bovins, la présence de cas dans la faune sauvage et/ou la proximité géographique avec une zone infectée considérée à haut risque.

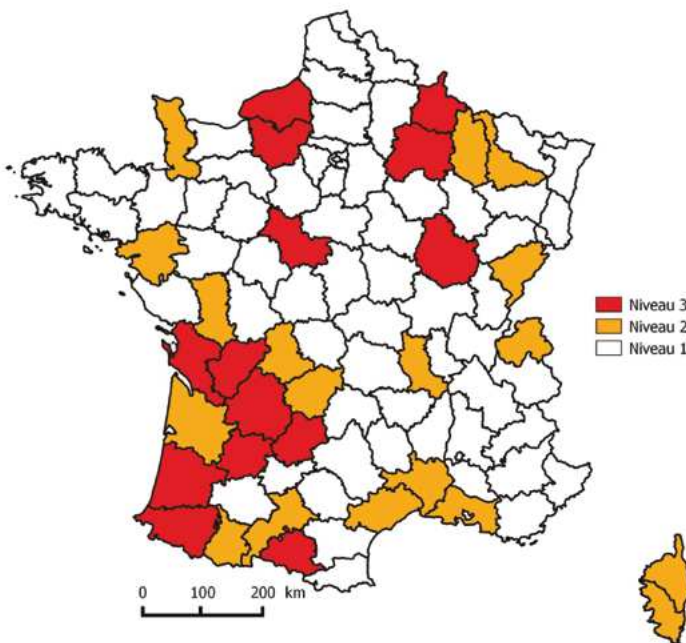
Le Puy-de-Dôme est en niveau de surveillance 1 (risque faible). Cette surveillance de la faune sauvage repose sur l'examen visuel des carcasses par les chasseurs lors de leur pratique de chasse habituelle, et l'analyse des lésions suspectes trouvées sur les organes d'animaux prélevés à la chasse (cervidés, sangliers, blaireaux).

Il existe dans le Puy-de Dôme 463 chasseurs formés à l'examen initial des lésions et 5 référents cynégétiques de la FDC travaillant dans le cadre du dispositif SYLVATUB.

Historique SYLVATUB dans le Puy-de-Dôme

Lésions suspectes	2011 2012	2012 2013	2014 2015
Nombre	1	0	0
Infirmées	1		
Confirmées			

Réseau « SYLVATUB » : actions de surveillance en fonction du niveau de risque



Modalités de surveillance	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Surveillance des cervidés et des sangliers porteurs de lésions suspectes détectés par l'examen initial de la venaison	X	X	X
Surveillance des sangliers, des cervidés et des blaireaux prélevés par SAGIR	X	X	X
Renforcement du réseau SAGIR en zone infectée	X	X	
Surveillance des cadavres d'espèces sensibles signalés sur les routes	X	X	
Surveillance active des blaireaux en zone infectée	X	X	
Surveillance active sur les cerfs et les sangliers tués à la chasse	X		

Réseau SAGIR

Le réseau SAGIR a été créé en 1986 par l'Office National de la Chasse. L'objectif est de connaître les principales causes de mortalité de la faune et de proposer des mesures pour améliorer la situation.

Le réseau SAGIR est un partenariat entre :

- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (supervision et cofinancement du réseau)
- les Fédérations Départementales des Chasseurs (collecte des animaux sauvages trouvés morts ou malades et financement des analyses)
- l'AFSSA de Nancy (centralisation des causes de mortalité et de toutes les données associées, gestion de la base des données nationale)
- les laboratoires départementaux
- des laboratoires spécialisés (investigations pour la détermination des causes de la mort des animaux)

L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

Historique SAGIR dans le Puy-de-Dôme

Lésions suspectes	2011 2012	2012 2013	2014 2015
Nombre	15	9	11

**Le suivi sanitaire de la faune sauvage :
Un outil d'alerte essentiel pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé animale et humaine**

Pour plus de renseignements :

Christophe AYRAL (GDS 63) - Bérange GROSBETY (FDC 63)